



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 SEANCE DU JEUDI 30 JUILLET 2020**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Secrétaire : Marie Thérèse CASIMIRIUS
Date de convocation : 22 Juillet 2020
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 40
Nombre de procuration : 05

Extrait n°CC-07-2020-081

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2019 – Budget annexe à caractère industriel et commercial Eau Potable de CAP Nord Martinique

ETAIENT PRESENTS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Norbert MONSTIN, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARECHAL, George GELIE, Annick COMIER, Jean Louis MARIE LOUISE, Kristelle RISAL, Jonathan TABAR, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PERASTE, Charles CARISTAN, Lucien SALIBER, Germain DUTON, Danielle ABOTT épouse NOMEL, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Joël Christine LINORD, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Laura LITADIER épouse VILLET, Jiovanny WILLIAM, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZEROT, Séverine TERMON, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPHELE, Josette MASSOLIN, Patrick BONIFACE, Sarah ANGAMA, Frédéric BUVAL, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Jean-Michel Ulrich COTREBIL, Annick CHARLEC.

Arrivés en cours de séance : Stéphane LORDELOT, Chantal MAIGNAN, Maurice BONTE

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Sylvie PALCY à Jonathan TABAR, Justin PAMPHELE à Olivier JEAN-DENIS, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Gilbert COUTURIER à Kristelle RISAL, Paméla PATRON à Olivier JEAN-DENIS.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Félix ISMAIN, Gilbert COUTURIER, Sylvie PALCY, Justin PAMPHELE, Sainte-Rose CAKIN, Jenny DULYS-PETIT, Alfred MONTHIEUX, Claude BELLUNE, Belfort BIROTA, Saint-Yves RANGOM, Christian RAPHA, Rose-Marie GENOT-PLESDIN.

Partie en cours de séance : Paméla PATRON

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période ;

Vu l'arrêté comptable du 24 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.4 applicable aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère industriel et commercial ;

Considérant la présentation du compte de gestion de l'exercice relatif à l'exécution du Budget annexe Eau Potable de CAP Nord, par Monsieur le Trésorier de la Trinité ;

Considérant les résultats du Compte de gestion de l'exercice 2019 ;

Considérant les Restes à Réaliser de l'exercice ;

Considérant l'ensemble des opérations de l'exercice ;

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement :

| | |
|-----------------------------|----------------|
| Résultat de l'exercice | -990 576,17€ |
| Résultat reporté de N-1 | -1 049 360,74€ |
| Solde des Restes à réaliser | 1 789 352,93 |
| Besoin de financement | -250 583,98€ |

Considérant l'excédent de fonctionnement :

| | |
|-------------------------|---------------|
| Résultat de l'exercice | 1 130 652,60€ |
| Résultat reporté de N-1 | 8 471 376,59€ |
| Résultat cumulé | 9 602 029,19€ |

Considérant l'excédent de la section d'investissement (hors RAR) :

| | |
|-------------------------|---------------|
| Résultat de l'exercice | -990 576,17€ |
| Résultat reporté de N-1 | - |
| | 1 049 360,74€ |
| Résultat cumulé | - |
| | 2 039 936,91€ |

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE**Article 1 :**

De constater les identités de valeur relatives aux opérations budgétaires de l'exercice et les résultats dégagés avec les indications du Compte de gestion produit par le Comptable assignataire, conformément aux annexes présentées, exception faite de la non-prise en compte par le Comptable :

- D'un solde en fonctionnement émanant du SICSM, d'un montant de 2 104 098,85€
- D'un solde en section d'investissement du SICSM s'élevant à -145 179,08€

Article 2

D'arrêter les résultats définitifs comme suit :

| | |
|-------------------------------|---------------|
| Résultat cumulé de l'exercice | 7 562 092,28€ |
| Solde des Restes à réaliser | 1 786 450,55€ |
| Résultat global de clôture | 9 348 542,83€ |

Soit

- En section d'investissement, un déficit de -250 583,98€
- En section de fonctionnement, un excédent de 9 599 126,81€

Article 3

D'affecter au compte 1068-Excédents de fonctionnement capitalisés, la somme de 250 583,98€.

Article 4

D'affecter le solde du résultat de la section de fonctionnement, soit la somme de 9 351 445,21€ au Compte 002-Recettes.

Article 5

D'affecter le déficit de la section d'investissement, soit la somme de 2 039 936,91€, au 001-Dépenses.

Article 6

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 7

Monsieur Le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des services, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 45

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 12 AOUT 2020

Le Président



Bruno Nestor AZEROT